

Journal de l'école des Sources



Décembre 2018

Bonjour à vous chers parents,

Nous voilà déjà au mois de décembre. Avec lui, un cortège d'activités qui amènent un changement à l'horaire se pointent à nos portes.



Eh oui! Chez nous aussi la magie du temps des fêtes est présente. L'école est l'hôte de joyeux lutins. Ils ont fait leur entrée cette semaine dans certaines classes à l'occasion du calendrier de l'Avent. Vous pourrez suivre leurs tours bien rigolos sur notre site Facebook. Vous saurez quelle activité spéciale votre enfant vivra le lendemain dans la journée.

Dans le cadre des festivités, nous vivrons également à l'école le jeudi 20 décembre « un Dîner de Noël » avec vos enfants. Ils demeureront sous notre responsabilité de 8 h à 15 h 05. Un plan B est prévu advenant une suspension des cours en raison du mauvais temps.

Vous recevrez toutes les informations sous peu, par l'entremise de votre enfant sur le déroulement de cette activité. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question.

Nous aimerions aussi profiter de l'occasion pour vous remercier de votre précieuse collaboration depuis le début de l'année scolaire et vous offrir nos meilleurs vœux.

Que cette période soit remplie de moments privilégiés avec vos enfants, des moments de partage et de joie!

Que l'année 2019 soit sous le signe de l'amour, de la paix et de la santé pour vous et pour toute votre famille!


Joyeux Noël! Bonne année 2019!

Le personnel de l'école des Sources

Activités éducatives culturelles et sportives

Dates	Description
7 décembre 2018	Sortie à la Salle Desjardins-Telus pour le spectacle « Noël Jazz » de l'école de danse Quatre-Temps pour les élèves des classes de mesdames Marie-Ève Dubé et Martine Fiola.
23 janvier 2019	Sortie au Musée régional de Rimouski pour les élèves des classes de mesdames Claudie Talbot et Isabelle Sénéchal.
24 janvier 2019	Sortie au Musée régional de Rimouski pour les élèves des classes de mesdames Julie Morin et Isabelle Pelletier.
14 mars 2019	Sortie au Village des Sources pour les élèves de la classe de madame Isabelle Sénéchal.
15 mars 2019	Sortie au Village des Sources pour les élèves de la classe de madame Isabelle Pelletier.
21 mars 2019	Sortie au Village des Sources pour les élèves de la classe de madame Julie Morin.

Congé

Dates à retenir	Description
10 décembre 2018	Les élèves du préscolaire sont en congé.
21 décembre 2018	Journée de congé compensatoire pour les élèves. Le service de garde reste ouvert jusqu'à 16 h 30. 
24 décembre 2018 au 4 janvier 2019	Congé des Fêtes pour tous les élèves et le personnel de l'école.
7 janvier 2019	Journée pédagogique, tous les élèves sont en congé.
21 janvier 2019	Les élèves du préscolaire sont en congé.
28 janvier 2019	Journée pédagogique, tous les élèves sont en congé.
8 février 2019	Les élèves du préscolaire sont en congé.
11 février 2019	Les élèves du préscolaire sont en congé.
4 au 8 mars 2019	Semaine de relâche.
22 mars 2019	Les élèves du préscolaire sont en congé.

Conseil d'établissement 2018-2019

Conseil d'établissement 2018-2019	
Représentants des parents	M ^{mes} Marie-Amélie Bélanger Marie-Ève Lagacé Sandra Côté MM. Dominic Lavoie, président Pierre-Luc Harvey
Représentants du personnel de l'école	M ^{mes} Angèle Gaudreault, directrice Lucie Lafontaine, enseignante Stéphanie Proulx, éducatrice SDG, trésorière Jocelyne Rioux, responsable SDG, secrétaire MM. Jean-Guy Marmen, enseignant Martin Lemarbre, enseignant
Représentant de la communauté	M. Michel Gallant
Commissaire	M ^{me} Mylène Thibault

Les séances du conseil d'établissement sont publiques et les parents des élèves de l'école des Sources sont toujours les bienvenus à ces rencontres. Voici les dates des réunions qui auront lieu au local 211 de l'école des Sources à 19 h 15 :

- Mercredi 17 octobre 2018
- Mercredi 12 décembre 2018
- Mercredi 13 février 2019
- Mercredi 17 avril 2019
- Mercredi 15 mai 2019
- Mercredi 10 juin 2019 (18h30)

L'organisme de participation des parent (OPP)

Plusieurs parents se sont joints au comité cette année. L'OPP a été prévu pour constituer une table réservée aux parents et ayant pour principal objectif de favoriser leur participation dans l'école.



Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de vous joindre à ce comité en communiquant avec le secrétariat de l'école. Vous pouvez visiter la page Facebook de l'OPP de notre école : OPP École des Sources.

La Guignolée - Club Lions

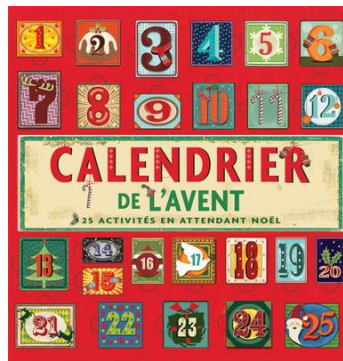


En novembre, les membres du Club Lions de Saint-Anaclet-de-Lessard sont venus porter les boîtes pour chacune des classes afin d'amasser des denrées alimentaires pour permettre à des familles dans le besoin de notre municipalité de vivre un beau temps des Fêtes. Le jeudi 13 décembre 2018, dès 8 h 30, les membres du Club Lions viendront récupérer les boîtes pour en faire la distribution à ces familles.

Nous vous remercions de votre grande générosité.

Calendrier de l'aveut

Comme l'an passé, le personnel de l'école a décidé de faire vivre un calendrier de l'Avent aux élèves.



Chaque soir, un groupe ouvrira une porte pour découvrir un privilège spécial que vivront tous les élèves le lendemain.

Campagne de financement Marchethon

Le marchethon qui s'est tenue le 13 octobre dernier a été un franc succès encore cette année. Cette campagne de financement a permis d'amasser 4 640,55 \$ qui serviront à financer les sorties de fin d'année de vos enfants.

Merci à chacune et chacun de vous pour votre précieuse implication!



Campagne de financement - Cour d'école

La prochaine campagne de financement pour la cour d'école aura lieu en février 2019. Vous aurez plus d'information par le biais de vos enfants.

Nous tenons à remercier le Club Lions pour sa généreuse contribution.



Photo prise lors de la remise d'un don de 1 000 \$ par le Club Lions de Saint-Anaclet-de-Lessard au souper de l'Halloween qui s'est tenu le 27 octobre dernier.

Stationnement



La prudence s'impose en tout temps aux abords de l'école. Le stationnement du côté de la rue Banville est réservé strictement au personnel. **Vous devez vous stationner en tout temps sur le terrain du côté de l'église et du Centre Communautaire.** Vous remarquerez un panneau « ARRÊT - STOP » indiquant une traverse piétonnière, nous vous demandons de respecter cette signalisation. Il en va de la sécurité de nos enfants.



Petit rappel

« La sécurité de vos enfants nous tient à cœur »

Les heures de surveillance sur la cour d'école sont à compter de 7 h 50 le matin et à 12 h 40 le midi. En dehors de ces heures, les jeunes sont sous la responsabilité des parents ou du service de garde.

Un panneau d'arrêt est placé sur la traverse piétonnière dans le stationnement du côté de l'église. Nous comptons sur votre collaboration pour nous aider à faire en sorte que nos jeunes adoptent des comportements sécuritaires.

Nous vous rappelons que, lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant à l'école, vous devez le faire du côté EST de l'école (stationnement de l'église).

Nous tenons à aviser les parents que les portes de l'école sont verrouillées en tout temps. Cette décision a été prise afin d'assurer la sécurité des élèves et pour éviter les vols.

Lorsque vous vous présenter à l'école, **vous devez obligatoirement vous présenter au secrétariat pour vous identifier** et la secrétaire assurera le suivie ou vous indiquera le lieu de votre rencontre si vous avez reçu une convocation.

Si votre enfant est en retard, il devra sonner pour entrer dans l'école. Nous vous rappelons que les parents doivent utiliser **la porte du côté EST, celle du côté de l'église** lorsqu'ils viennent à l'école. Lors d'un retard, vous avez la responsabilité de vous assurer qu'il est bien rendu à l'école. Si vous venez le reconduire, il serait important d'attendre qu'il soit entré dans l'école avant de quitter les lieux.

Important

Nous tenons à vous rappeler que vous devez motiver l'absence ou le retard de votre enfant par téléphone au 418 724-3560 ou en utilisant le Portail Parents accessible sur le site de la Commission scolaire des Phares (csphares@qc.ca) et sur le site Web de l'école (sources.csphares@qc.ca). Le service de garde doit aussi être avisé en cas d'absence.